

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 07.11.89.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 10.05.91 Bulletin 91/19.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : ROUX Catherine — FR.

⑦2 Inventeur(s) : ROUX Catherine.

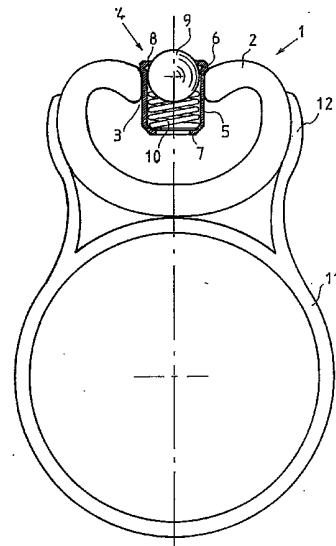
⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Dubreuil Annie Cabinet Dubreuil Le Suffren.

⑤4 Conteneur-distributeur, notamment de parfum.

⑤7 Le conteneur-distributeur de parfum selon l'invention est conçu de façon à être facilement miniaturisable pour être monté sur un bijou tel que bague, pendentif, etc.

Selon l'invention, il comprend une enceinte (2) et un distributeur (4) monté dans une ouverture (3) de l'enceinte (2), le distributeur (4) comportant un moyen à bille (9) légèrement saillante extérieurement et retenue intérieurement sur un siège d'étanchéité (8) par un ressort (10). Le distributeur (4) fonctionne par application et déplacement de la bille (9) afin de la faire tourner sur elle-même.



La présente invention se rapporte à un conteneur-distributeur pour des liquides tels que parfum, eau de toilette, etc. Elle concerne plus particulièrement un conteneur-distributeur de petites dimensions, susceptible
5 d'être intégré dans un bijou tel que bague, pendentif, boucle d'oreille et autres.

La nouveauté et l'esthétique du flaconnage sont un souci constant du parfumeur, auquel vient s'ajouter la nécessité de rechercher des solutions offrant des
10 conditions d'utilisation toujours plus adaptées, tout en prévoyant des moyens fonctionnels accomplissant parfaitement leur rôle : en raison du très fort pouvoir odoriférant du parfum, et aussi de son prix, il est absolument essentiel que le distributeur puisse à la
15 fois assurer une fermeture parfaitement étanche, et permettre des dosages précis, ceci pour des quantités infimes.

Jusqu'à présent, les conteneur-distributeurs de parfum ont été étudiés en tant qu'objet à transporter
20 dans un sac à main ou une trousse dont, généralement, les personnes féminines s'accompagnent. Par rapport à cette pratique, l'acte de se parfumer peut être rendu beaucoup plus simple en portant en permanence sur soi un conteneur à parfum, et une solution particulièrement
25 appropriée et séduisante consiste à associer ledit conteneur à un bijou.

Le but de l'invention, en vue de réaliser des bijoux-conteneurs-distributeurs de parfum, est donc de concevoir un nouveau conteneur-distributeur dont le distributeur,
30 en plus d'accomplir parfaitement ses fonctions de fermeture et de distribution, ne constitue pas un obstacle à l'agencement esthétique de l'ensemble, le conteneur-

-2-

distributeur étant en outre facilement réalisable en miniature afin d'être intégré dans le bijou.

Selon l'invention, ce but est atteint avec un conteneur distributeur de parfum comprenant une enceinte
5 formant réservoir et un distributeur monté de façon étanche dans une ouverture de ladite enceinte, caractérisé en ce que le distributeur comporte un moyen à bille légèrement saillante extérieurement et retenue intérieurement sur un siège d'étanchéité par un ressort, le distributeur
10 fonctionnant par application et déplacement de la bille de manière à la faire tourner sur elle-même.

Dans une forme de réalisation particulièrement appropriée, la bille et le ressort sont logés dans une douille cylindrique, le siège d'étanchéité pour la bille
15 étant formé par une collerette à l'extrémité externe de la douille.

L'invention sera mieux comprise à l'aide des explications qui vont suivre et des dessins joints, parmi lesquels :

20 la Fig. 1 est une vue schématique en coupe, à échelle agrandie, d'un conteneur-distributeur selon l'invention, monté sur une bague, et

les Figs. 2 et 3 sont respectivement une vue en perspective et une vue de dessus de deux pendentifs.

25 Le conteneur-distributeur de parfum 1 montré dans les dessins a l'aspect général d'une perle, que lui confère d'une part la forme arrondie de l'enceinte 2 et, d'autre part, la matière dans laquelle elle est faite, qui est par exemple translucide. Bien entendu, la forme de perle
30 n'est qu'une réalisation particulière, choisie à titre illustratif, parmi un grand nombre de configurations possibles.

Comme le montre en détail la Fig. 1, le dessus de l'enceinte 2 présente une ouverture centrale 3 servant
35 à loger le distributeur 4. Conformément à l'invention,

celui-ci comprend une douille cylindrique 5 engagée de manière étanche dans l'ouverture 3. Dans la forme de réalisation montrée, la douille 5 comporte un bourrelet périphérique 6 à son extrémité externe, qui est en appui sur le bord de l'ouverture 3.

La douille 5 est ouverte à ses deux extrémités qui présentent chacune une collerette dirigée vers le centre, respectivement 7 et 8.

Les collerettes 7 et 8 servent à retenir à l'intérieur de la douille 5 une bille 9 et un ressort hélicoïdal 10. Le ressort 10 repose par une première extrémité sur la collerette interne 7 alors que sa seconde extrémité est engagée sur la bille 9, de manière à appliquer celle-ci contre le bord de la collerette externe 8, lequel est arrangé de manière à former un siège procurant une parfaite étanchéité. A cet effet, il peut être pourvu d'un joint annulaire souple, non représenté.

Au repos, la bille 9 est pressée contre la collerette 8 de manière à assurer une fermeture étanche de l'enceinte 2. Elle joue son rôle de distributeur en étant appliquée sur la peau, puis déplacée avec une légère pression afin de la faire rouler sur elle-même. De préférence, la force du ressort 10 est choisie telle que lors de l'application sur la peau, il n'y ait pas décollement de la bille par rapport à son siège (le bord de la collerette 8) mais seulement diminution du frottement pour permettre sa rotation. Il n'y a donc pas écoulement du parfum, mais application par contact de la bille 9 du parfum qu'elle porte à sa périphérie.

De préférence, l'extrémité interne de la douille 5, au lieu d'affleurer la paroi interne de l'enceinte 2 sur le bord de l'ouverture 3, dépasse assez nettement à l'intérieur. Le conteneur-distributeur 1 peut alors être utilisé dans des conditions de remplissage partiel de l'enceinte 2 pour lesquelles, quand il y a retournement

du conteneur 1 en vue d'une application sur la peau, le niveau du parfum est inférieur à celui de la collerette 7, de sorte qu'il n'y a pas remplissage de la douille 5. N'est donc disponible pour l'application qu'une faible
5 quantité de parfum, introduite dans la douille 5 et sur la bille 9 par exemple par agitation. On évite ainsi le risque d'écoulement de parfum en cas de décollement de la bille 9 à partir de la collerette 8, lequel décollement peut résulter d'une trop grande pression
10 d'application sur la peau.

Le distributeur conforme à l'invention présente l'avantage de permettre un remplissage aisé de l'enceinte 2, par exemple au moyen d'une seringue, l'aiguille étant engagée dans la douille 5 sur le côté de la bille 9.

15 Considérant l'aspect extérieur du distributeur 4, il se présente à la surface de l'enceinte 2 comme un anneau, formé par la collerette 8, dans lequel s'inscrit une calotte sphérique, soit la partie apparente de la bille 8. Il s'agit là d'un ensemble harmonieux de lignes
20 et de formes, qu'il est relativement aisé d'associer à des configurations variées pour l'enceinte 2. Par ailleurs, les exigences relatives à la fabrication et au bon fonctionnement ne font pas obstacle à la possibilité de choix entre un certain nombre de matériaux pour la
25 réalisation de la bille 9 et de la douille 5. Celle-ci peut par exemple être en métal doré ou argenté, alors que la bille 9 est, par exemple, en acier ou en verre, coloré ou non.

Les Figs. 1 à 3 illustrent trois cas d'implantation
30 dans un bijou d'un conteneur-distributeur conforme à l'invention. A la Fig. 1, il est monté classiquement sur une bague 11, à la manière d'une perle ou d'une pierre, c'est-à-dire fixé par des griffes de sertissage 12. Il en est de même dans le pendentif 13, Fig. 2, et dans
35 le pendentif 14, Figs. 3, où il est accompagné de perles

-5-

ou brillants périphériques 15. Ces trois cas ne sont évidemment représentés qu'à titre d'exemple, le conteneur 1 pouvant tout aussi bien être placé sur une boucle d'oreille, une broche, un collier, etc.

REVENDEICATIONS

1) Conteneur-distributeur pour liquides tels que parfum, eau de toilette, etc., comprenant une enceinte (2) formant réservoir et un distributeur (4) monté de façon étanche dans une ouverture (3) de l'enceinte (2),
5 caractérisé en ce que le distributeur (4) comporte un moyen à bille (9) légèrement saillante extérieurement et retenue intérieurement sur un siège d'étanchéité par un ressort (10), le distributeur fonctionnant par application et déplacement de la bille (9) de manière
10 à la faire tourner sur elle-même.

2) Conteneur-distributeur selon la revendication 1, caractérisé en ce que la bille (9) et le ressort (11) sont logés dans une douille cylindrique (5), le siège d'étanchéité pour la bille (9) étant formé par une
15 collerette (8) à l'extrémité externe de la douille (5).

3) Conteneur-distributeur selon la revendication 2, caractérisé en ce que la douille 5 est emmanchée en force dans l'ouverture (3).

4) Conteneur-distributeur selon la revendication
20 2 ou 3, caractérisé en ce que le bord interne de la collerette (8) est pourvu d'un joint d'étanchéité souple.

5) Conteneur-distributeur selon l'une des revendications 2 à 4, caractérisé en ce que la douille (5) pénètre dans l'enceinte sensiblement au-delà de la
25 paroi interne sur le bord de l'ouverture (3).

6) Conteneur-distributeur selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'enceinte (2) a l'aspect d'une pierre précieuse ou d'une perle.

7) Conteneur-distributeur selon l'une des
30 revendications 1 à 6, caractérisé en ce qu'il est monté sur un bijou tel que bague, pendentif, boucle d'oreille, collier, broche, etc.

pl. unique

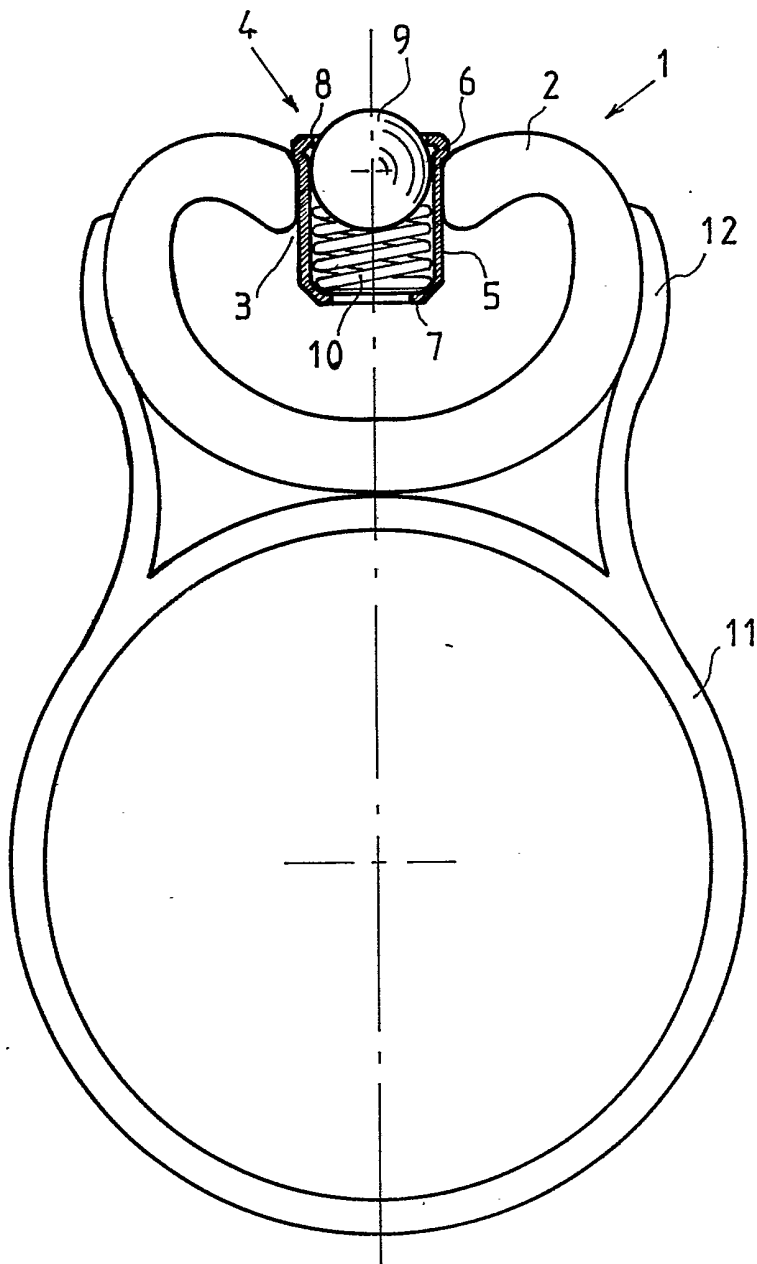


FIG. 1

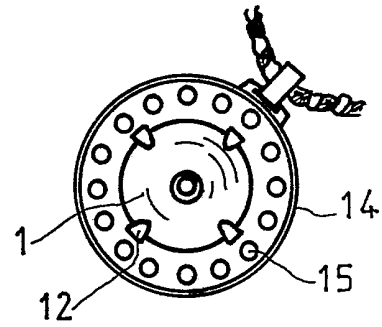


FIG. 3

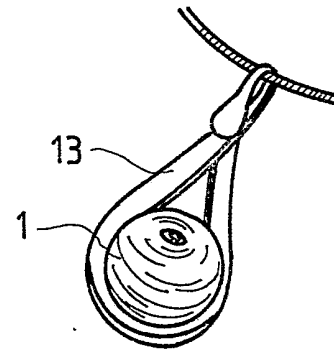


FIG. 2

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FR 8914757
FA 435781

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US-A-2122580 (MORRIS) * page 1, colonne de droite, ligne 37 - page 2, colonne de gauche, ligne 6; figure 5 * ---	1, 2
X	US-A-1670458 (LE BOEUF) * le document en entier * ---	1, 2
X	FR-A-967607 (LORRIAUX) * page 2, colonne de gauche, lignes 12 - 39; figure 4 * ---	1
A	US-A-2719314 (TAUBE) * colonne 3, ligne 2 - colonne 4, ligne 11; figure 2 * ---	4
A	FR-A-994456 (DESSAUER) * le document en entier * ---	1, 2
A	CH-A-52430 (FINGER) * le document en entier * ---	1, 7
A	FR-A-2432283 (PEROVIC) * page 2, ligne 32 - page 3, ligne 36; figures 1-3 * -----	1, 6, 7
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		A45D A44C
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
17 JUILLET 1990		RIEDEL R. E.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		